

Assemblée générale de l'IEC du 25 avril 2015

Monsieur le Premier Ministre,
Permettez-nous tout d'abord, au nom de tous les membres de notre profession présents à cette assemblée générale, de vous remercier chaleureusement pour votre présence.

Celle-ci témoigne de l'intérêt que vous portez à notre métier et à nos valeurs, et nous vous en sommes infiniment reconnaissants.

Votre présence témoigne aussi du renforcement des liens entre votre gouvernement et les professions économiques.

Ces liens, ce dialogue renoué et renforcé, traduisent un élan nouveau et se manifestent aujourd'hui de plusieurs façons.

Saluons notamment la mise en place, dans le cadre de la «tax-cification», de divers groupes de travail consacrés à l'applicabilité des lois fiscales. De tels groupes de travail subdivisés par matière (sous-groupe ISOC, TVA, ou IPP) sont composés à la fois de fonctionnaires fiscaux et de représentants des instituts. Le but de tels groupes de travail est d'améliorer la mise en œuvre concrète des mesures fiscales récentes ou d'aplanir des problèmes d'interprétation soulevés par certaines lois fiscales. Après les premières réunions d'installation, les groupes de travail ont commencé dès ce mois de février à entrer dans le vif du sujet. D'autres plateformes de dialogue seront certainement appelées à se développer dans les prochains mois.

Comme vous ne l'ignorez pas, l'expert-comptable ou le conseil fiscal, loin des clichés quelquefois véhiculés en divers lieux, est avant tout le premier partenaire de l'entreprise et de l'économie. Grâce à son expertise, nous dirions même grâce à son art, bien des acteurs (publics ou privés) du secteur économique ne pourraient évoluer sereinement et assurer leur pérennité. Qui d'autre que l'expert-comptable peut veiller au jour le jour au respect de l'image fidèle et à la

fiabilité des informations financières de l'entreprise? Qui d'autre est à même de donner au dirigeant d'entreprise autant de conseils ou de recommandations en matière fiscale, comptable ou juridique? Qui d'autre enfin peut comprendre et alléger les charges qui pèsent sur les créateurs d'entreprise? On ne soulignera jamais assez le rôle pédagogique de l'expert-comptable qui consacre toute son énergie à éclairer et guider l'entrepreneur quelquefois déboussolé par l'inflation normative. Notre mission dans les conseils d'entreprise ou notre soutien aux entreprises en difficulté méritent aussi d'être épinglés.

Notre profession se mobilise aussi pour que soient respectées scrupuleusement toutes les obligations qui pèsent sur elle ou qui lui sont imposées au niveau européen ou international. Notre positionnement en matière de lutte contre la fraude fiscale et contre le blanchiment a toujours été cohérent et est au cœur de nos priorités. Notre mobilisation constante en ce domaine n'est plus à démontrer et atteste une fois encore de notre volonté d'un dialogue constructif avec les autorités de ce pays. L'Institut et ses membres sont en outre conscients de la responsabilité sociétale qui pèse sur eux et qu'ils sont prêts à assumer avec conviction. Nous cherchons aussi à améliorer le fonctionnement et l'organisation de nos cabinets par la mise en place de notre revue qualité. Celle-ci vise notamment à développer des outils de prévention des risques (notamment liés au blanchiment). Elle est aujourd'hui entrée dans sa phase active. En ce qui concerne plus précisément nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment, permettez-nous d'ajouter qu'il n'est pas concevable que de telles obligations ne soient applicables qu'aux seules professions réglementées. Outre le fait qu'une telle discrimination génère une concurrence déloyale entre les professionnels reconnus et les consultants qui s'installent sans reconnaissance et sans règles, cette situation n'incite guère certains praticiens à rejoindre les corps réglementés tenus au respect des règles déontologiques et légales. De telles obligations devraient dès lors être étendues à toutes les professions concernées.

Bien que nous condamnions fermement toutes formes de fraude fiscale, nous ne pouvons accepter la regrettable stigmatisation dont trop souvent souffre notre profession et refusons que soit envisagée une quelconque aggravation des sanctions nous pénalisant davantage que les autres professions. Nous ne sommes pas des fraudeurs, nous ne sommes pas les artisans de l'évasion fiscale. Arrêtons ces clichés. À ce titre, l'exclusivité de représentation du contribuable accordée aux seuls membres de professions réglementées nous paraît souhaitable. Celle-ci permettrait d'écarter les « moutons noirs » qui réalisent des prestations fiscales sans être soumis à la moindre déontologie, et ne pourrait que renforcer la relation privilégiée entre les professionnels agréés et l'administration fiscale. La mise en place du mandat fiscal unique, en lieu et place des multiples et complexes mandats existant aujourd'hui, faciliterait cette solution.

Notre profession est à la croisée des chemins. De nouveaux défis nous attendent, qui doivent nous conduire à repenser fondamentalement la manière d'exercer notre métier. L'évolution technologique constante (telle celle en matière de facturation

électronique) nous oblige à nous moderniser et à nous adapter très rapidement. Les professions économiques ne peuvent rester passives face à ce phénomène, mais doivent accentuer leur expertise et leur créativité. Le temps où l'expert-comptable pouvait se limiter à une mission d'assistance comptable est définitivement révolu. La valeur ajoutée du professionnel passe à présent par un accompagnement complet de l'entreprise, par l'interdisciplinarité et par la recherche de nouvelles opportunités de missions, plus en phase avec la réalité d'aujourd'hui.

Voici donc, en quelques mots, les grandes lignes directrices de notre positionnement et la présentation de certains de nos chantiers prioritaires.

Convaincus que, sous votre impulsion et grâce à votre écoute attentive, de tels défis pourront être relevés avec succès, nous vous remercions une fois encore de nous faire l'honneur de votre présence à notre assemblée générale. ●

Bart Van Coile
Vice-président

Benoît Vanderstichelen
Président